



## NOTRE FORCE SYNDICALE = PROGRÈS SOCIAL

Deuxième édition du congrès triennal FSSS 2021-2024

**En moyen de pression et en grève pour obtenir des gains!**



### NÉGOCIATION DU SECTEUR PUBLIC

**Les travailleuses et les travailleurs se sont prononcés : entente officiellement adoptée**

Au terme d'une tournée d'assemblées générales qui se sont tenues du 15 janvier au 20 février 2024, les membres de la CSN ont adopté l'entente de principe. Invités à se prononcer tant sur l'entente de la table centrale que sur l'entente sectorielle les concernant, les travailleuses et les travailleurs ont voté en faveur dans une proportion de 81 %.



### Un gouvernement récidiviste qui se fait remettre à sa place

Dans une nouvelle décision du Tribunal administratif du travail (TAT), le gouvernement, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé et ses négociateurs, sont une fois de plus reconnus coupables de négociation de mauvaise foi et d'entrave aux activités syndicales. Le TAT, dans son jugement rendu le 28 février, impose des dommages punitifs d'un total de 65 000 \$ aux organisations syndicales visées.

L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), la Fédération des professionnelles (FP-CSN) et la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) avaient déposé des plaintes pour dénoncer la décision unilatérale du gouvernement d'implanter un montant forfaitaire de 900 \$ pour acquitter les frais d'adhésion aux ordres professionnels dans le secteur des centres jeunesse, le tout en pleine négociation des conventions collectives. Les organisations syndicales ont d'ailleurs obtenu des gains pour plusieurs travailleuses et travailleurs visant le remboursement des frais d'adhésion aux ordres professionnels au terme de la négociation nationale qui vient de se conclure.

Rappelons qu'en décembre dernier, le gouvernement était reconnu coupable d'entrave syndicale et de négociation de mauvaise foi en lien avec l'imposition de mesures COVID.



## CAHIER SPÉCIAL

# ÉQUITÉ SALARIALE P-29 À 31



**ACTUALITÉS**

**P. 2 À 8**

**SECTION ARGENT**

**P. 11-12-13-14**

**SECTION DES SPORTS**

**P. 18 À 22**

**ARTS ET SPECTACLE**

**P. 24 À 26**

## Sommaire

Nous avons tenté de recréer les sections d'un journal incluant les encarts publicitaires, mais adaptés à notre réalité syndicale.

**Page 1 : La Une**

**Pages 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 : Actualités**

**Page 9 : Politique/Judiciaire/911**

**Page 10 : Enquête**

**Page 11, 12, 13, 14 : Argent (victoires syndicales avec gains monétaires)**

**Page 15 : Droits et affaires**

**Page 16 : Organisme communautaire/ Culture/ Courrier du cœur**

**Page 17 : Opinions**

**Pages 18, 19, 20, 21, 22 : Sports (mobilisations)**

**Pages 23 : Annonces classées et publicité**

**Pages 24, 25, 26 : Arts et spectacles**

**Pages 27, 28, 29, 30, 31, 32 : Divers**

## Mise en garde

Cet outil humoristique se veut un rappel des trois dernières années en revue de presse des victoires et des bons coups des syndicats de la FSSS-CSN.

Les autrices de cette publication ne peuvent être tenues responsables des élans de nostalgie, des éclats de rire spontanés et des idées de grandeur qui pourraient émerger à la suite de la lecture de ce document.

En espérant vous divertir et vous inspirer,

Salutations solidaires!

Hélène Brassard et Mélanie Bouchard

Comité du rapport du bureau fédéral 2021-2024



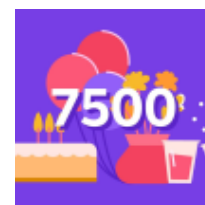
**Caisse Desjardins  
Réseau de la santé**

AU SERVICE DU PERSONNEL DE LA SANTÉ

## ACTUALITÉS



« Ça fait 29 ans que je négocie, je n'ai jamais vu une négociation où on ne réussit pas à régler un seul point en un an » - François Enault lors du passage du #Frontcommun à #TLMEP le 22 octobre 2023. #Nous #négo2023



# Bon 60ième!

### 60<sup>e</sup> anniversaire de fondation; ça se fête!

Syndicat des travailleuses et travailleurs de Carrefour Providence – CSN. Le 6 décembre, ils célébreront officiellement leur 60<sup>e</sup> anniversaire de fondation. Ce syndicat représente des travailleuses et travailleurs qui travaillent à la maison mère de la Congrégation des Sœurs de la Providence, une institution religieuse située dans le nord de la ville de Montréal. Les membres sont, notamment, préposées aux bénéficiaires, infirmières auxiliaires, préposés à l'entretien ménager ou préposées à la cuisine. En fait, ils représentent plus de 20 titres d'emploi différents et représentent environ 230 membres.

Le syndicat a organisé une soirée pour souligner l'événement.

Encore une fois, bon 60<sup>e</sup>!



## NOTRE FORCE SYNDICALE = PROGRÈS SOCIAL

Deuxième édition du congrès triennal FSSS 2021-2024

**En moyen de pression et en grève pour obtenir des gains!**



Plus de cent mille travailleuses et travailleurs des services publics ont défilé dans les rues de Montréal le 23 octobre 2023 afin d'envoyer un puissant signal au gouvernement de François Legault : ses offres déconnectées et méprisantes ne passent pas, tant auprès des 420 000 membres du Front commun qu'auprès de la population

### Entente de principe à la résidence pour aîné-es Les Jardins de Renoir

À quelques heures du déclenchement d'une grève générale illimitée, les travailleuses et les travailleurs de la résidence pour aîné-es (RPA) Les Jardins de Renoir ont accepté une entente de principe pour le renouvellement de leur convention collective.

Plusieurs des quelque 80 employé-es touchent des salaires qui dépassent à peine le seuil du salaire minimum. « Notre mobilisation a porté ses fruits, se réjouit la présidente du Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement du Grand Montréal-CSN, Véronique Girouard. Notre nouvelle convention collective prévoit notamment une augmentation salariale de 2,75 \$ l'heure sur deux ans, une bonification de toutes les primes ainsi que l'ajout d'une prime de 2 \$ l'heure cumulative pour chaque personne du même titre d'emploi visé lorsque l'employeur ne parvient pas à remplacer une ou un salarié-e absent », précise-t-elle.

La nouvelle convention collective comporte aussi une bonification de la cotisation de l'employeur au régime d'épargne retraite équivalente à 3,5 % du salaire annuel de l'employé-e, une journée de congé personnel payé de plus de même qu'une hausse du nombre de semaines de vacances.

« Tout le mouvement CSN salue cette nouvelle entente qui permet d'améliorer les conditions de travail de ces salarié-es qui font un travail essentiel auprès des aîné-es », souligne la présidente de la CSN, Caroline Senneville. Les pourparlers aux Jardins de Renoir s'inscrivaient dans la négociation coordonnée des centres d'hébergement privés (CHP), qui a déjà donné lieu à plus d'une trentaine d'ententes partout au Québec. D'ailleurs, la convention collective se terminera le 31 mars 2025 à temps pour une nouvelle ronde de négociation coordonnée des CHP.



### Service de garde en milieu familial : la négociation officiellement lancée

Les responsables de service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) affiliées à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) viennent de déposer leur cahier de demandes de nature normative au ministère de la Famille. C'est donc le 16 novembre qu'est donné le coup d'envoi officiel de cette négociation cruciale pour la survie du réseau.

À l'heure actuelle, tous les ingrédients sont réunis pour une catastrophe annoncée dans le réseau des services de garde à l'enfance (...).

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la province a perdu plus de 24 000 places en garderie en milieu familial entre 2018 et 2022. Le gouvernement de la Coalition avenir Québec a promis de créer 37 000 places subventionnées additionnelles dans le réseau d'ici 2025-2026, sans soulever le problème déjà criant de main-d'œuvre.

Les solutions pour endiguer l'exode des RSGE sont pourtant à portée de main : le gouvernement doit offrir des conditions de travail décentes, adaptées à la réalité actuelle et à la hauteur des responsabilités de ces professionnelles de la petite enfance.



## NOTRE FORCE SYNDICALE = PROGRÈS SOCIAL

Deuxième édition du congrès triennal FSSS 2021-2024



### Grève des CPE : une leçon de solidarité

La grève des CPE se termine tout juste. Il faut prendre un pas de recul pour constater l'ampleur des gains de cette négociation. La détermination et la solidarité de ces femmes marqueront l'histoire des luttes syndicales.

Les 11 000 travailleuses et travailleurs des CPE affiliées à la CSN ont une fois de plus montré toute leur combativité. La FSSS-CSN est l'organisation qui représente le plus grand nombre de travailleuses et travailleurs dans le réseau des services de garde éducatifs et nous avons assumé notre leadership tout au long de la négociation.

### Lancement d'un court métrage sur le secteur préhospitalier

En situation d'urgence, ils sont là pour vous!

La Fédération de la santé et des services sociaux a été fière de vous inviter au lancement du court métrage « En situation d'urgence, ils sont là pour vous ». À travers une situation d'urgence haute en émotions, nous suivons le déroulement de la chaîne des interventions réalisées par ces héros du quotidien. Hautement réaliste, l'originalité de cette production est qu'elle a été conçue par et pour les travailleuses et travailleurs du secteur préhospitalier, répartitrices médicales d'urgences et paramédics réunis.



### RI-RTF: La CSN et la CSD unissent leurs forces

Le 19 janvier 2023, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) annoncent qu'elles se sont entendues pour travailler de concert à l'occasion de la prochaine ronde de négociation des ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF), à l'enfance et à l'adulte. Les RI-RTF sont des familles qui accueillent et hébergent une clientèle vulnérable, dont des enfants, suivant des ententes conclues avec les CISSS et les CIUSSS. Ensemble, la CSN et la CSD regroupent plus de 63 % des RI-RTF du Québec, accueillant plus de 11 250 usagères et usagers.

EN VOITURE POUR UN MEILLEUR RAPPORT DE FORCE POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DES RI-RTF!



### La FSSS prend position pour dénoncer Paraxion

Réuni en conseil fédéral à Drummondville le 12 janvier 2024 la FSSS CSN a pris position pour dénoncer la compagnie PARAXION qui ne se conforme pas aux demandes des inspecteurs de CNESSS en refusant de mettre un système d'embarquement dans les véhicules ambulanciers.



## NOTRE FORCE SYNDICALE = PROGRÈS SOCIAL

Deuxième édition du congrès triennal FSSS 2021-2024



### La CSQ, la CSN et la FTQ annoncent la formation d'un front commun!

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) annoncent la constitution du Front commun en vue des négociations pour le renouvellement des conventions collectives des travailleuses et des travailleurs du secteur public. Les trois centrales soulignent également que cette annonce coïncide avec le 50<sup>e</sup> anniversaire de la formation du premier front commun de 1972.

### Une nouvelle convention pour les travailleuses de la Maison La Traverse

C'est à l'unanimité que les travailleuses du Syndicat des travailleuses de la Maison La Traverse – CSN ont adopté leur nouvelle convention collective le 28 septembre 2023. La Maison La Traverse est un organisme communautaire venant en aide aux femmes en difficultés dans Lanaudière.



### Les ouvriers spécialisés se tiennent debout!

Les ouvriers spécialisés du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean passent à l'action pour exiger du gouvernement qu'il leur accorde un revenu qui se tient debout. Malgré des rapports patronaux démontrant l'urgence d'agir pour ces titres d'emploi frappés par un exode important du personnel vers le privé, le gouvernement refuse toujours de bouger en négociation.



### Des conditions du public au privé, une première dans le secteur des CHSLD

Dans le cadre d'assemblées générales ayant eu lieu le 2 mai 2022, les travailleuses et les travailleurs syndiqués du CHSLD privé Michèle-Bohec ont adopté à 100 % la toute première entente qui garantit aux salarié-es les mêmes conditions salariales que dans le réseau public. (...)



« L'un des gains majeurs est sans contredit le fait que l'ensemble des syndiqué-es, tous titres d'emploi confondus, obtiennent les salaires du secteur public, une première dans le secteur privé! Cette entente pave la voie à d'autres situations similaires dans les autres CHSLD conventionnés », de renchérir Dominic Presseault, président du STT LSSS-CSN.



**Ensemble**

L'humain au cœur de l'alliance CSD-CSN



## NOTRE FORCE SYNDICALE = PROGRÈS SOCIAL

Deuxième édition du congrès triennal FSSS 2021-2024

### En commission parlementaire pour la sécurité des enfants en services de garde éducatifs

Le 1<sup>er</sup> février 2024, Caroline Senneville présidente de la CSN et Lucie Longchamp, vice-présidente de la FSSS-CSN pour le secteur de la petite enfance, mais aussi RSGE, sont intervenues en commission parlementaire pour commenter le projet de loi no 46 – Agir pour renforcer davantage la sécurité des enfants dans les services de garde éducatifs.



Naturellement, la CSN et la FSSS-CSN sont d'accord pour renforcer la sécurité des enfants fréquentant des services de garde éducatifs, mais il est également nécessaire de s'assurer que les travailleuses soient protégées à travers ces changements.

À ce sujet, voici les grandes lignes de l'intervention faite en commission.

- Dans un premier temps, rappelons que la vérification du passé judiciaire, ou vérification de l'absence d'empêchement est l'une des obligations prévues par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance qui vise à assurer la sécurité des enfants. Cependant, dans des cas où les faits allégués ne sont non prouvés, nous croyons qu'il serait important de mettre en place dans les 10 jours un lieu où les travailleuses peuvent expliquer le contexte ou leur point de vue à ce sujet. De plus, elles devraient pouvoir être informées rapidement des faits reprochés ou encore si des vérifications sont faites à leur sujet.
- Rappelons que la qualification des éducatrices les outille davantage lors d'événements difficiles, c'est donc un élément important à considérer.
- Nous craignons que le nouveau projet de loi alourdisse encore davantage ce qui entoure les fonctions des travailleuses. Déjà avec les changements que la loi 143 a apportés, les directions peuvent suspendre une travailleuse immédiatement sous des allégations frivoles, voire inexactes, prises hors de leur contexte. Ce qui a mené bien des travailleuses à une hyper vigilance insoutenable pour plusieurs d'entre-elles.
- Dans ce projet de loi, on ne lit aucune volonté de placer une obligation de mesure ou de plan clair, connu de tous, pour des situations imprévues ou des moments qui sortent du cadre régulier.
- On ne suggère aucun appui de la direction quant au ratio bâtisse, à la pénurie de personnel qualifié, au soutien dans les groupes accueillant plusieurs enfants présentant des besoins particuliers pour lesquels, aucune aide supplémentaire n'est apportée. La charge physique et mentale est remise dans les mains de ces travailleuses expérimentées ou non.
- On ne suggère aucun parrainage-jumelage pour éviter des débordements ou placer un filet de protection.
- Il faut protéger les travailleuses lors de fausses allégations et éviter qu'un climat de dénonciation se développe dans nos centres de la petite enfance.
- Dans toutes les plaintes qui ont été colligées par nos syndicats depuis quelques jours, tout ce que l'on retrouve est lié à un manque de support aux éducatrices à bout de souffle et au manque d'aide lorsqu'un climat de stress ou d'anxiété s'installe. Dans certains cas plus dramatiques, il y a même eu tentative de suicide.
- Nous demandons de réintégrer la communication au lieu de la dénonciation automatique. Rappelons-nous qu'à 4 ans l'imaginaire est grand et que les petits sont plus facilement susceptibles de se blesser accidentellement. Ce ne sont pas des criminelles qui travaillent dans nos services éducatifs, mais des femmes et des hommes qui ont à cœur de protéger la prochaine génération et de voir à leur plein développement.

Pour voir notre intervention en commission parlementaire : [Séances des commissions – Assemblée nationale du Québec \(assnat.qc.ca\)](https://assnat.qc.ca)

Pour lire le [mémoire présenté par la Confédération des syndicats nationaux \(CSN\) à la Commission des relations avec les citoyens sur le projet de loi no 46: Loi sur l'amélioration de la protection des enfants dans les services de garde éducatifs](#)

## Fini le temps des sacrifices pour le personnel de la santé et des services sociaux

Dans les prochains mois, la négociation du secteur public va s'activer dans les milieux de travail. Les syndicats de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) iront à la rencontre de leurs membres pour discuter des revendications à porter ensemble pour forcer le gouvernement à agir du bord des travailleuses et des travailleurs.



## Solidaire pour un bel hiver!

Le 24 octobre 2023 à l'initiative de Lucie Longchamp, vice-présidente FSSS, nous avons amassé des vêtements chauds de qualité pour les usagères et usagers de nos syndicats du communautaire. Merci pour vos dons!



**LES RATÉS DE LA CAQ:**  
**PERSPECTIVES FÉMINISTES**  
Mardi d'action politique  
28 novembre 2023  
*Bienvenue à toutes et à tous!*  
FSSS CSN

## Mandat de grève pour les Jardins Le Renoir Laval

Les travailleuses et les travailleurs des Jardins Le Renoir de Laval viennent de se doter d'un mandat de grève à 94%.



Elles et ils réclament un important rattrapage salarial. Rappelons que certains titres d'emploi ont vu leur salaire majoré en mai dernier lorsqu'ils ont été rattrapés par le salaire minimum.

L'entreprise propriétaire est un partenariat entre le géant québécois Cogir et l'américaine Welltower, une compagnie cotée en bourse dont la valeur totale des actions est évaluée à près de 50 milliards de dollars!

## Moyens de pression en cours à la Maison L'Aid'Elle



L'Aide Elle est une maison pour femmes victimes de violences ou dans le besoin située en Gaspésie. Les travailleuses ont voté à l'unanimité pour mettre en place des moyens de pression afin de faire avancer la négociation de leur première convention collective.

Nous sommes derrière vous. Solidarité!

## Le Tribunal met l'employeur au pas et le force à respecter la grève



Le Tribunal administratif du travail (TAT) donne raison au syndicat et force le CIUSSS de la Mauricie-et-Centre-du-Québec à respecter le droit de grève des travailleuses et des travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux.

La demande d'intervention urgente du Syndicat du personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers du CIUSSS de la Mauricie-et-Centre-du-Québec – CSN a été accueillie par le TAT. Le Tribunal tape sur les doigts de l'employeur qui a tenté d'annuler l'effet de la grève. En refusant de transmettre des horaires de grève, l'employeur empêchait 800 travailleuses et travailleurs de faire la grève. Le syndicat a dû s'adresser d'urgence au TAT pour qu'il ordonne au CIUSSS de respecter les services essentiels. C'est une victoire syndicale majeure : l'employeur doit traiter toutes les demandes d'ajout et de modifications aux horaires, et ce, jusqu'au commencement de la grève.

## Gain de cause pour les travailleuses du CPE l'Enfanterelle

En grève générale illimitée depuis le 30 mai 2023, les travailleuses du CPE l'Enfanterelle ont réussi à obtenir gain de cause.

La direction créera donc un poste de remplaçante pour permettre à toutes les travailleuses de prendre leurs pauses. Elles n'ont laissé personne derrière



## Les membres du Syndicat des infirmières et infirmières auxiliaires d'Héma-Québec-CSN acceptent l'entente de principe à l'unanimité!

La parité avec le réseau de la santé offrira dans les prochaines années une stabilité dans leurs conditions de travail, et ce, pour de nombreuses années.

Les membres du Syndicat des infirmières et infirmières auxiliaires d'Héma-Québec-CSN ont accepté, en assemblée générale, l'entente de principe qui leur a été présentée à l'unanimité. La présente convention collective se terminera le 31 mars 2025. Elle permet notamment aux membres de maintenir leur parité salariale avec les infirmières et les infirmières auxiliaires du réseau.

## CHU Sainte-Justine : l'expertise des infirmières du « TOG » enfin reconnue

Le Syndicat des professionnelles en soins infirmiers et cardio-respiratoires du CHU Sainte-Justine (SPSIC-CSN) a obtenu gain de cause dans un arbitrage visant à faire reconnaître le travail des infirmières des soins intermédiaires obstétricaux. En effet, la décision de l'arbitre Jean-Guy Clément rendue en août 2023 donne raison au Syndicat de la FSSS-CSN affirmant que le triage obstétrical gynécologique (TOG) doit être considéré comme une urgence et donc que ses salariées devraient avoir droit à la prime de soins critiques prévue à la convention collective.





Montréal, le 8 juin 2023 – En cette veille de clôture des travaux parlementaires, l'ensemble des organisations syndicales du milieu de la santé et des services sociaux rappelle au gouvernement du Québec que le projet de loi n° 15, tel que formulé à l'heure actuelle, ne constitue pas la réforme souhaitée pour le Québec.



Lors d'une activité de mobilisation tenue à l'Assemblée nationale ce matin, les porte-parole des organisations, accompagnés de militantes et de militants, ont déployé une banderole et distribué des tracts aux députés et au personnel politique.

« Par cet événement, nous transmettons ce message au gouvernement du Québec : l'été ne nous fera pas oublier le projet de loi n° 15, qui est excessivement centralisateur et beaucoup trop favorable au secteur privé. Ce projet de loi est voué à l'échec si on n'améliore pas substantiellement les conditions de travail sur le terrain. Si le ministre de la Santé veut travailler cet été à améliorer avec nous son projet de loi, nous sommes disponibles. L'ensemble du personnel, quelle que soit sa catégorie d'emploi, mérite que l'on s'attarde à réduire la pression et la pénurie de personnel. C'est une simple question de respect », indiquent les porte-parole

**Masque N95 – Nos interventions ont porté fruit** Mieux vaut tard que jamais dit l'adage. Depuis le début de la crise, la FSSS–CSN réclame l'élargissement du port du masque N95 dans toutes les situations où nous côtoyons des personnes pouvant être infectées. Il semble qu'on nous entende enfin.

D'une part, la CNESST nous a enfin donné raison en modifiant ses recommandations aux employeurs. Dorénavant, les travailleurs qui œuvrent ou qui ont accès aux milieux de soins doivent pouvoir porter un appareil de protection respiratoire (APR) N95 ou un APR offrant une protection supérieure.

D'autre part, la directrice médicale nationale indique que le masque N95 devient un équipement de base pour tous les intervenants et intervenantes du secteur préhospitalier en contact avec les patients

Soulignons d'ailleurs le travail du Syndicat des paramédics de l'Estrie–CSN dans ce dossier. Constatant que l'employeur prenait du retard à se conformer à ces directives, le syndicat a saisi la CNESST et a obtenu gain de cause.

Nous vous invitons à contacter votre délégué syndical si vous êtes témoin d'une situation où l'équipement de protection individuelle n'est pas disponible.



**JUDICIAIRE/911**

**La résidence pour aînés Jardin Lebourgneuf dénoncée**

Québec, 5 mai 2022 – Le syndicat des travailleuses et travailleurs en centre d'hébergement privé (STTCHP) affilié à la FSSS-CSN tire la sonnette d'alarme quant à une situation des plus préoccupante à la résidence pour personnes âgées Jardin Lebourgneuf. Depuis le 23 avril dernier, il y a un tel manque de personnel à la résidence que les soins que nos aîné-es reçoivent sont inadéquats et que leurs droits à recevoir des services sont bafoués.

Pour illustrer ce propos, Marlène Ross, présidente du STTCHP Québec décrit la situation :

« Dans la nuit du 22 au 23 avril, il n'y avait que deux préposé-es aux bénéficiaires pour l'ensemble des 205 résident-es. D'autres jours, on a remarqué qu'il n'y avait ni PAB ni infirmière de nuit sur certains étages. Des résident-es ont même dû être transportés à l'hôpital, car ils n'avaient pas reçu leur médication de la journée. Et quand le personnel appelle sur la ligne d'urgence, ils n'ont souvent pas de réponse. C'est complètement inacceptable! »

Travaillant dans un contexte où le seuil minimal de personnel requis n'est pas comblé, les employé-es de ce centre doivent donc effectuer leur quart de travail complètement surchargés, tentant tant bien que mal de combler les tâches du personnel manquant.

Pour Marjorie Guay, vice-présidente régionale de la FSSS, cette situation ne peut plus durer :

« Il faut agir rapidement et donner des conditions décentes aux employé-es. Pour l'instant, les salaires ne sont pas au rendez-vous, ce qui fait que la pénurie de main d'œuvre et que le roulement de personnel ne va que continuer. Il est grand temps d'avoir une rémunération décente dans ce secteur pour attirer et maintenir le personnel en poste, ce qui permettrait d'assurer la sécurité des usager-es. »

« Là nos membres sont vraiment inquiet-es par rapport à la sécurité et la santé de leurs résident-es et parfois même pour leur propre santé et sécurité. Il faut que le gouvernement ouvre les yeux et intervienne rapidement » de terminer Marlène Ross.



## Rapport accablant de la vérificatrice générale pour le CISSS de la Gaspésie : La FSSS-CSN réclame une enquête

Dans son dernier rapport déposé ce matin, la Vérificatrice générale affirme que des lacunes graves ont eu lieu au niveau de la gestion administrative du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie. Dû à la gravité des faits qui y sont présentés, la FSSS-CSN réclame la tenue d'une enquête ainsi qu'une plus grande imputabilité des dirigeants.

« Déjà en 2014, alors qu'elle était PDG du CSSS Rocher Percé, Chantal Duguay avait fait les manchettes pour népotisme après que plusieurs membres de sa famille y aient été embauchés. Ensuite, avec la fusion des établissements, c'est elle qui a été nommée par le MSSS pour devenir PDG du CISSS. Le MSSS lui a même demandé de prolonger son mandat en 2021. Pour moi, il faut se poser des questions sur l'imputabilité de cette décision. Avec les allégations des dernières années, quelqu'un au MSSS devait savoir », de souligner Kent Denis, vice-président régional FSSS-CSN.

La Vérificatrice générale souligne également le mauvais climat de travail et la démobilité du personnel du CISSS. « Après des années d'impunité des cadres, on comprend que le personnel soit démobilisé, alors si on veut continuer d'offrir des services de qualité à la population de la région, il devient plus que jamais nécessaire de redonner un climat de travail respectueux et bienveillant aux travailleuses et aux travailleurs et de s'assurer de la transparence dans l'octroi des contrats et des processus d'embauche », d'ajouter Serge St-Pierre, président du CCGIM-CSN.

Selon Réjean Leclerc, président de la FSSS-CSN : « Si les conseils d'administration étaient élus et qu'ils avaient plus de pouvoir, ils pourraient mieux jouer leur rôle de chien de garde. C'est pour cela que la FSSS-CSN réclame une décentralisation et plus de pouvoirs aux conseils d'administration locaux. Le fait de nommer des gens sur les CA, ça fait qu'ils prennent les décisions pour plaire au pouvoir qui les a mis en place au lieu de servir les besoins de la population. »



## FORMATION – MIEUX S'ORGANISER POUR GAGNER (LABOR NOTES)

Dans le cadre des mardis d'action politique (MAP), le 17 septembre dernier a été organisée une formation sur la stratégie de l'action dans les milieux de travail. C'est plus d'une soixantaine de militantes et militants des secteurs privés et public qui y ont participé en présence au Centre St-Pierre à Montréal.

Comme vous le savez, les attaques du gouvernement caquiste sont nombreuses et affectent tous les secteurs d'activités représentés par la FSSS. Nos services publics, nos programmes sociaux, nos services de garde éducatifs et nos actions communautaires sont dans la mire du gouvernement. Celui-ci propose moins de gestion démocratique, plus de centralisation, de bureaucratie et de privatisation, alors qu'on attend toujours des mesures concrètes pour améliorer les conditions d'accessibilité, la quantité et la qualité des différents services à la population dans toutes les régions ainsi que l'amélioration significative des conditions de travail et salariales de l'ensemble de nos travailleuses et travailleurs.

Merci à la Fédération du commerce de la CSN qui a mis l'épaule à la roue pour nous transmettre des moyens pratiques et concrets à déployer dans nos milieux de travail. Alors que l'automne et les mois à venir s'annoncent chauds, il sera essentiel de nous déployer afin de mettre un important frein à ce gouvernement qui poursuit la démolition de nos filets sociaux. Cette formation constitue une autre étape de notre stratégie d'action politique.

## CINÉMA

### EN SITUATION D'URGENCE, ILS SONT LÀ POUR VOUS!

LANCEMENT  
D'UN COURT-MÉTRAGE HAUT EN  
ÉMOTIONS ILLUSTRANT LE TRAVAIL  
DES MÉTIERS DU PRÉHOSPITALIER  
suivi d'une séance de discussion

Mardi, 24 octobre à 16h  
1601 De Lorimier, Montréal

Bienvenue à toutes et tous!



## La CSN et la FTQ arrachent un règlement pour les PRDM

La CSN et la FTQ sont parvenues à obtenir une entente de principe sur le maintien de l'équité salariale des préposé-es en retraite des dispositifs médicaux (PRDM).

« Après des mois de mobilisation et de représentations auprès du Conseil du trésor, cette entente de principe marque une victoire importante pour mettre fin à la discrimination salariale dans le réseau de la santé et des services sociaux », lancent Josée Marcotte, vice-présidente de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), Maxime Ste-Marie, président du Conseil provincial des affaires sociales du SCFP-FTQ et Sylvie Nelson, présidente du SQEES-FTQ.



L'entente de principe intervenue entre la FSSS-CSN, le SCFP-FTQ et le SQEES-FTQ et le Conseil du trésor sera soumise pour adoption par les syndicats dans les prochains jours dans les instances respectives des organisations syndicales. Les détails de l'entente ne seront connus qu'à ce moment.

Rappelons que la CSN et la FTQ avaient uni leurs forces dans les derniers mois pour forcer le gouvernement à régler les plaintes de maintien de l'équité salariale des PRDM. Les PRDM, qui sont près de 2000 dans le réseau, ont la responsabilité de stériliser le matériel médical et chirurgical. Ces travailleuses et travailleurs qui jouent un rôle central dans les hôpitaux se sont grandement mobilisés pour que le gouvernement les reconnaisse enfin.

## La somme globale exceptionnelle des RI-RTF enfin en route

Nous avons le plaisir de vous informer que le 26 octobre 2023, après plusieurs mois de relance, le ministre des Services sociaux a finalement signé la lettre d'entente concernant la somme globale exceptionnelle !

À partir de cette date, le ministère a 180 jours pour vous verser la somme à laquelle vous avez droit.

Au dernier conseil sectoriel du 18 octobre, les membres nous ont demandé d'augmenter la pression. Mardi dernier, alors que nous débutons la négociation, nous avons donc rappelé au ministère l'importance de cette signature. Soyez assurés que nous continuerons de surveiller la situation et de mettre la pression nécessaire sur le ministère afin que le versement de la somme se fasse dans les délais prévus. Vous vous souviendrez qu'avant de signer la lettre, nous avons dû attendre l'aval ministériel de juin à août. Par la suite, la signature du ministre s'est fait attendre un autre deux mois.

Rappelons que dans le cadre de nos ententes collectives, c'est le titre d'emploi d'auxiliaire aux services de santé et sociaux (ASSS) qui avait été retenu comme comparable pour déterminer la rétribution des ressources. Or, une nouvelle rétribution des ASSS est entrée en vigueur de façon rétroactive au 1er janvier 2012. Il devenait donc incontournable de procéder à un ajustement rétroactif de la rétribution des RI-RTF également, et ce, pour la période du 1er janvier 2012 au 31 mars 2020. Votre comité, par de multiples représentations, a tenté de modifier cette entente pour la bonifier, mais force a été de constater qu'il n'y avait aucune ouverture ni de la part du secrétariat du Conseil du trésor ni du ministère. Finalement, le ministre responsable des services sociaux s'engage à verser une somme globale exceptionnelle visant à reconnaître les services passés des ressources toujours en exercice en date du 26 août 2021 et qui sont représentées par la FSSS-CSN.



Maintenant que l'entente a été signée par les deux parties, les négociations peuvent partir du bon pied.



## Entente de principe adoptée à 100 % à l'Accueil Bonneau

Les travailleuses et travailleurs de l'Accueil Bonneau ont adopté à 100 % l'entente de principe de leur négociation. Cette négociation leur a permis d'obtenir plusieurs gains pour reconnaître le travail essentiel du personnel de cet organisme communautaire.

Le syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Accueil Bonneau – CSN a fait face à une négociation difficile avec un employeur qui a été reconnu coupable d'entrave syndicale. C'est après des mois de mobilisation et de négociation que les travailleuses et travailleurs sont parvenus à arracher cette entente de principe qui trace la voie à l'amélioration des conditions du personnel des organismes communautaires. Touchés de plein fouet par la pandémie, les travailleuses et travailleurs de l'Accueil Bonneau ont obtenu cette reconnaissance de chaude lutte.

## Fin du conflit à la Villa d'Alma

Après plus de quatre mois de grève, les travailleuses et les travailleurs du centre d'hébergement privé (CHP) Villa d'Alma viennent d'accepter une entente de principe. Ce nouvel accord constitue le 22e de la négociation coordonnées des CHP.

L'entente prévoit des améliorations importantes de leurs conditions de travail, notamment des augmentations salariales de 30 % en moyenne.

Les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs des Centres d'hébergement privés de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean (CSN), section Villa d'Alma, étaient en grève générale illimitée avec services essentiels depuis le 7 décembre 2022. La question des salaires se trouvait au cœur du litige. Les travailleuses et travailleurs souhaitaient obtenir un salaire minimum de 18 \$ l'heure dès l'embauche, ce qu'ils toucheront à la signature de la convention.



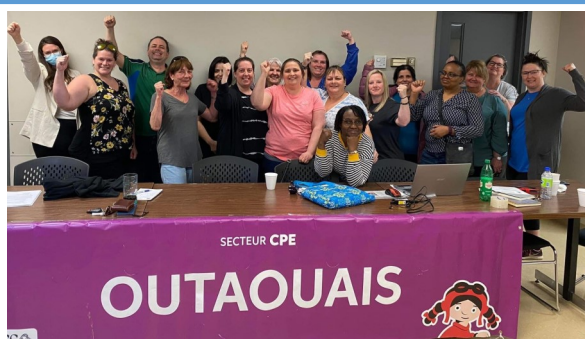
## Négociations

### Entente de principe adoptée à 92% chez Lokia Lebourgneuf



Réunis en assemblée générale mercredi, les membres de la section Lokia Lebourgneuf du Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement privés de la région de Québec (CSN) ont adopté à 92% l'entente de principe qui leur était présentée. Rappelons que cette section du syndicat régional a été fondée en août 2020. Solidarité!

Conseil central  
de la région  
de Québec



### CPE Chez Cornemuse: Entente de principe adoptée

Après un peu plus de six mois de négociations, le comité de négociation du CPE Chez Cornemuse, associé à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) et la partie patronale ont réussi à s'entendre sur une entente de principe le 27 mars dernier. Réunis en assemblée générale le 13 avril 2023, les membres du Syndicat des travailleurs(euses) en centre de la petite enfance de l'Outaouais S.T.C.P.E.O. – CSN (STCPEO-CSN) du CPE Chez Cornemuse ont adopté à l'unanimité l'entente de principe intervenue le 27 mars 2023.



## Les paramédics adoptent l'entente de principe

À l'issue d'une tournée de vote dans les assemblées générales de 41 accréditations syndicales des paramédics québécois, la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) annonce la ratification de l'entente de principe conclue le 7 mai 2022 pour renouveler les conventions collectives. (...)

L'entente prévoit une augmentation de salaire totalisant 4,08 \$ l'heure au sommet de l'échelle au 1er avril 2022. De nouvelles primes seront également introduites. En outre, les nouvelles conventions collectives portent certaines bonifications en ce qui a trait notamment à la santé psychologique, à l'ergonomie des véhicules, à la reconnaissance des primes d'exposition ainsi qu'aux vacances. La convention collective viendra à échéance le 31 mars 2023.

## Signature de l'entente modifiant l'entente collective des RSGE

L'entente modifiant l'entente collective faisant suite à l'application de la clause remorque a été signée, toutefois, les dispositions ne seront applicables que lorsque la sous-ministre de la Famille y aura également apposé sa signature.

Quant au versement de la rétroactivité, celle-ci doit avoir lieu au plus tard dans les 90 jours de la signature par le ministère. Néanmoins, l'objectif poursuivi est de verser les montants de rétroactivité vers la mi-avril 2022.



## Entente de principe à l'organisme Plein Milieu



Une entente de principe est intervenue à l'organisme communautaire Plein Milieu. Cette entente a été adoptée par les

membres, menant ainsi à plusieurs améliorations de leurs conditions de travail et salariales.

Plein Milieu est un organisme communautaire œuvrant auprès des personnes utilisant des drogues ou en situation d'itinérance. Le syndicat des travailleuses et travailleurs en intervention communautaire (STTIC-CSN) — Section Plein milieu a obtenu une augmentation salariale de l'ordre de 3 \$ de l'heure rétroactive au 1er avril 2021, suivi de 3 % pour 2022 et de 3 % pour 2023. À la signature de la convention collective s'ajoutent un congé férié et une sixième semaine de vacances payée après 10 ans de service. Fait à noter, Plein Milieu devient la première section du STTIC-CSN à avoir négocié un régime de retraite par financement salarial pour lequel l'employeur contribue à raison de 4 % du salaire de la personne salariée tandis que la personne salariée contribue à raison de 2 % de son salaire. Aussi, la convention collective prévoit désormais qu'il sera possible pour la plupart des titres d'emploi de réaménager leur semaine de travail sur 4 jours plutôt que 5. Les membres étaient satisfaits du contenu de l'entente et l'ont démontré par le résultat du vote lors de l'assemblée de lundi le 6 décembre 2021.

## Entente à Indépendance 65+ à Témiscaming



Réunis en assemblée générale la semaine dernière, les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs d'Indépendance 65+CSN ont adopté à l'unanimité l'entente de principe intervenue le 8 juin dernier.

Globalement, le nouveau contrat de travail, d'une durée de trois ans, prévoit des augmentations salariales de l'ordre de 14.85 % pour la durée de la convention collective. Les travailleuses et les travailleurs enregistrent également un gain significatif avec la mise en place d'un plan de retraite simplifié. Un férié s'ajoute également à la liste des gains obtenus, de même que la bonification des primes. Les revendications des travailleuses et des travailleurs étaient principalement d'ordre monétaire et l'ensemble des objectifs de cette négociation ont été atteints, notamment qu'à la dernière année du contrat de travail, tous les travailleurs atteindront 18 \$ l'heure ou davantage selon le titre d'emploi et l'expérience

## Une 25e entente pour la négociation coordonnée des CHP !

Le 23 mai, les travailleuses et les travailleurs de la section Résidence Seigneur Lepage du Syndicat du personnel des centres d'hébergement et des institutions religieuses Rimouski-Neigette-CSN ont adopté à 91,5 % une entente de principe pour le renouvellement de leur convention collective. Au chapitre des salaires, ils obtiennent notamment un gain de 3 \$ l'heure sur trois ans.

Ce nouveau règlement porte le compte à quatre ententes dans les cinq centres d'hébergement privés (CHP) de la région. La nouvelle convention rejoint les paramètres de la plateforme commune de la négociation coordonnée. Cette dernière atteint le cap des 25 ententes. Félicitations à toute l'équipe! Voici quelques photos de syndicats qui font parti de cette négociation coordonnée.



## Un nouveau contrat de travail à la piaule de Val d'Or

C'est le 4 janvier 2023 que se tenait l'assemblée générale où les membres du STT de la Piaule de Val-d'Or-CSN ont pu prendre connaissance de l'entente de principe intervenue dans le cadre de leur négociation.

Ces derniers ont accepté à l'unanimité les termes de leur nouveau contrat de travail qui prévoit notamment une augmentation de plus de 40% en moyenne sur la durée de la convention collective (5 ans), l'ajout d'une prime de soir et bonification de la prime de nuit. Les membres ont également eu l'occasion de recevoir une présentation du REER de Fondation par Tom St-Pierre, représentant régional Fondation. Une présentation fort pertinente, puisque la nouvelle convention collective prévoit maintenant une contribution de l'employeur à un REER des employé-es.

Ces gains sont des éléments importants qui favoriseront très certainement la rétention/attraction de la main-d'œuvre pour ce milieu qui remplit une mission essentielle dans la communauté Valdorienne.

Pour la présidente du syndicat, Audrey Morin, « le résultat de cette négociation se veut une belle reconnaissance de l'importance du travail de nos membres auprès de toute la clientèle vulnérable. »



## Une nouvelle convention pour le syndicat des travailleuses du Centre Mechtilde

Après 8 mois de négociation, les travailleuses du Centre Mechtilde, organisme communautaire venant en aide aux femmes victimes de violence situé à Gatineau, ont signé leur nouvelle convention collective. Elles pourront maintenant bénéficier d'une hausse salariale moyenne de 23.9% sur une période de 4 ans en plus d'une nouvelle échelle salariale à compter du 1er avril 2023.



## Nouvelle convention pour les salariées de la Maison Réalité

Félicitations au syndicat des personnes salariées de la Maison Réalité (CSN) qui vient de signer sa convention collective des trois prochaines années. La Maison Réalité est un organisme communautaire de la région de l'Outaouais qui a comme mission de venir en aide aux personnes qui vivent avec un trouble de santé mentale.

L'objectif de la négociation visait principalement l'amélioration des conditions salariales afin de contrer l'inflation et de procurer des conditions attractives permettant la rétention du personnel.

Principaux gains :

Introduction d'un nouveau régime de retraite Bâtirente

Hausse salariale de 17% sur trois ans : 2023 : 11%, 2024 : 3% et 2025 : 3%

Réduction significative de l'échelle salariale de 15 à 7 échelons

Ajout d'un congé mobile

Prime d'ancienneté

Avec la nouvelle échelle salariale et la progression d'échelon annuelle, une intervenante nouvellement embauchée pourra bénéficier d'une hausse significative de 31,7% sur 3 ans soit une somme 12 946\$.



## Entente de principe pour la Maison Répit Oasis

Le 16 février 2023 a été adoptée à l'unanimité l'entente de principe pour l'organisme communautaire Maison Répit Oasis. Cet organisme offre un service de soutien et de répit aux familles ayant la responsabilité du développement d'une personne vivant avec une déficience intellectuelle et/ou ayant un trouble du spectre de l'autisme.

Félicitation au syndicat pour cette entente qui comporte plusieurs gains importants!

Nous tenons également à souligner l'excellent apport de MCE Conseils dans ce dossier.

Un régime d'assurance médicaments

100% public, c'est urgent!

RÉGIME PUBLIC/PRIVÉ



## Victoire de la CSN contre la Résidence Plaisance des Îles

Dans une décision sans précédent aux Îles-de-la-Madeleine, la juge Myriam Bédard du Tribunal administratif du travail (TAT) a donné gain de cause à la CSN contre la Résidence Plaisance des Îles. En condamnant l'employeur sur toute la ligne, cette décision est venue donner raison à une salariée qui avait porté plainte pour un congédiement illégal lié à ses activités syndicales, et à la CSN pour une plainte d'ingérence de l'employeur dans le processus de syndicalisation.



## Santé et services sociaux : De nouvelles plaintes contre un gouvernement récidiviste



Les organisations syndicales représentant le personnel du réseau de la santé et des services sociaux se voient dans l'obligation de déposer de nouvelles plaintes pour dénoncer encore une fois le gouvernement qui a fait entrave aux organisations syndicales. Depuis plusieurs mois, le gouvernement s'entête à agir seul, il contourne les syndicats et refuse de négocier avec ces derniers pour améliorer la situation dans le réseau.

Cette nouvelle série de plaintes déposées en vertu de l'article 12 du Code du travail vise à dénoncer les mesures estivales implantées unilatéralement par le gouvernement dans les dernières semaines. Ces mesures concernent notamment la rémunération du temps supplémentaire à taux double, octroyées seulement à certaines conditions. En mai dernier, les organisations syndicales avaient tendu la main au ministre pour convenir de mesures à mettre en place pour traverser la période estivale, alors que le personnel est surchargé et que le manque d'effectifs frappe le réseau de manière importante et de façon récurrente. Le gouvernement avait alors refusé de discuter avec les organisations syndicales, pour finalement imposer des mesures selon certaines conditions le 21 juillet.

Rappelons que les organisations syndicales ont récemment remporté une importante victoire juridique en contestant l'arrêté ministériel 2021-071 qui prévoyait des primes importantes, assorties d'une série de conditions disqualifiantes pour les professionnelles en soins, alors que des ententes de principes avaient été conclues quelques semaines auparavant avec les organisations syndicales pour le renouvellement des conventions collectives.

Les organisations syndicales réclament que le gouvernement cesse d'entraver les activités syndicales et qu'il négocie dorénavant les mesures à mettre en place pour mettre fin à la crise qui touche le réseau. Les organisations syndicales demandent de plus des dommages punitifs étant donné la récidive du gouvernement.

## Maintien de l'équité salariale 2010 : Décision de la CNESST

Le 10 octobre 2023, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a rendu une décision portant sur les plaintes toujours actives déposées à la suite de l'exercice du maintien de l'équité salariale 2010. À l'aube de l'affichage de l'exercice 2020 et après plus de 12 ans d'attente pour plusieurs catégories d'emploi, cette décision était fort attendue. (...)

Une analyse détaillée de cette décision est **Réglé. Voir pages 29 à 31** présentement en cours. Cependant, il faut déjà prévoir qu'il y aura des délais supplémentaires avant d'avoir accès à tout correctif salarial lié à cette décision. En effet, dans un premier temps, la CNESST prévoit un délai de 90 jours pour que le Conseil du Trésor dépose les mesures à mettre en œuvre pour se conformer à la décision. Un second délai s'ajoute puisque les parties, soit les individus et syndicats ayant porté plainte ainsi que le Conseil de Trésor, ont jusqu'au 27 décembre pour contester cette décision.

En somme, bien que le dossier avance, nous ne pouvons pour l'instant vous donner plus de détails, car il est possible que la décision rendue soit modifiée à la suite de nouvelles contestations. Un Info-Maintien plus détaillé suivra dès que possible.



## Double taxation des garderies à Paspébiac: le litige entendu par la Cour supérieure

Elles réclament près de 15 000\$ à la Ville de Paspébiac. Le recours couvre les années 2018 à 2023.

Les RSG doivent payer le double de leurs voisins pour bénéficier des services d'aqueduc, les égouts et pour les matières résiduelles. Elles sont représentée par l'avocat du service juridique de la CSN, Me Karim Lebnan.

Une imposition qu'elles jugent illégales, car la Loi sur la fiscalité municipale ne permet pas aux villes d'imposer une taxe d'affaires aux responsables de services de garde en milieu familial.



# ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

## Le syndicat de CARE Montréal officiellement accrédité

Le personnel de CARE Montréal sera désormais syndiqué, a tranché le Tribunal administratif du travail (TAT) à la suite d'une requête en accréditation déposée par la CSN. Les 115 salarié-es de l'organisme communautaire venant en aide à la population en situation d'itinérance sur le territoire montréalais seront représentés par le Syndicat des travailleuses et des travailleurs en intervention communautaire (STTIC), affilié à la FSSS-CSN.

Cette décision met ainsi un terme à une longue bataille entamée en janvier dernier par la centaine d'employé-es, composée d'intervenantes et intervenants psychosociaux, chefs d'équipe, de chauffeurs et de préposé-es à l'accueil et à l'alimentaire. Le TAT confirme ainsi l'unité d'accréditation ciblée par la CSN dans sa requête, à savoir tous les salarié-es à l'exception du personnel de sécurité



## CULTURE

### CPE: des chercheurs s'intéressent à l'apport de la FSSS pour un travail décent!

Des chercheurs d'Angleterre s'intéressent au travail syndical réalisé par la FSSS au niveau du secteur des CPE!

Ils ont interviewé Stéphanie Vachon, représentante du secteur des CPE à la FSSS-CSN au sujet de notre réseau des CPE, de nos conditions de travail, de l'apport des syndicats dans le dossier et de notre dernière lutte de l'automne.

☑ Ils ont été impressionnés de constater la solidarité entre les différents groupes.

Ce projet de recherche est dirigé par le Dr Mathew Johnson (chercheur principal), Alliance Manchester Business School (R.-U.) et soutenu par Eva Herman, Alliance Manchester Business School (R.-U.).

Quel est le but de la recherche ?

Ce projet explore les différentes compréhensions et expériences du « travail décent » dans six villes (Manchester, Brême, Montréal, New York, Séoul et Buenos Aires), ainsi que les interventions et mesures politiques pouvant améliorer les conditions de travail.



## COURRIER DU COEUR



### Situation hors de contrôle à la DPJ du Nunavik : de graves conséquences sur les enfants

La Baie d'Hudson, 9 novembre 2022 Le manque de famille d'accueil et de place en service de garde dans les différents villages de la baie d'Hudson est tel que le bien-être des enfants ne peut plus être assuré par la DPJ locale. Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs des dispensaires de la baie d'Hudson tire la sonnette d'alarme et demande à la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et au gouvernement de prendre des mesures concrètes immédiatement, cette situation intolérable perdurant depuis déjà plus de deux mois. (...)

Faute de place dans les familles d'accueil et dans les services de garde de la région, ce sont alors les travailleuses sociales de la DPJ qui doivent prendre le relais en s'occupant des enfants dans leur bureau de travail, parfois 24/7. Cela donne lieu à des situations invraisemblables où c'est jusqu'à 7 enfants de moins de 5 ans, dont une majorité de poupons, qui doivent être gardés par des travailleuses sociales dans un lieu inadéquat pour leur développement. (...)

Des discussions avec la direction de l'établissement ont été réalisées afin de trouver des solutions à ces problématiques, mais rien ne bouge. "Le gouvernement continue d'aller à l'encontre des recommandations formulées dans le rapport de la Commission Laurent. Pourtant, les particularités du contexte autochtone ont fait l'objet d'un chapitre complet dans le rapport. Si la situation de la DPJ est critique dans plusieurs régions du Québec, elle est encore plus dramatique dans le Nord! La situation actuelle est inacceptable, car elle met à risque la santé mentale de ces travailleuses, sans compter le bien-être des enfants qui est déjà affecté. Le gouvernement doit prendre des mesures immédiates pour corriger la situation et mettre en place des projets structurants en impliquant les parties prenantes. Si on souhaite une réelle réconciliation, les communautés locales doivent également être impliquées dans la recherche et la mise en place de solutions plus pérennes" de s'exclamer Josée Marcotte, vice-présidente de la FSSS-CSN.





## Retards de paiements : Encore les femmes qui écopent !

La Fédération de la Santé et des services sociaux (FSSS-CSN), la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), le Syndicat canadien de la fonction publique (CPAS-SCFP), le Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES-FTQ), la Fédération de la santé du Québec (FSQ-CSQ), l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), la Fédération des professionnelles (FP-CSN) et le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) déplorent que le gouvernement n'honore pas sa signature et qu'il repousse encore son échéancier dans le versement des sommes dues à des milliers de travailleuses et travailleurs de la santé et des services sociaux.

Ce sont à 80 % des femmes qui attendent des montants qui représentent 1,28 milliard de dollars à la suite des signatures des conventions collectives et, pour certains titres d'emploi, il faut ajouter 1,15 milliard de dollars pour le règlement de plaintes en équité salariale de 2010 et 2015. (...)

« Ce sont des sommes importantes auxquelles ont droit nos membres. Cela fait maintenant deux ans que les travailleuses du réseau de la santé et des services sociaux le portent à bout de bras en ne cessant de faire des sacrifices sur le plan professionnel et personnel. La motivation devient de plus en plus difficile à trouver. Ces retards de paiement viennent démobiliser les travailleuses et les travailleurs. À l'approche du 8 mars, Journée internationale du droit des femmes, nous demandons au gouvernement de verser à nos membres, en grande majorité des femmes, les sommes négociées dans les contrats de travail et dans les ententes portant sur l'équité salariale », concluent les porte-paroles des syndicats.

## Autochtones en santé et services sociaux: Mettons fin à la discrimination !

Saviez-vous qu'encore aujourd'hui, les travailleuses et les travailleurs de la santé et des services sociaux qui travaillent au sein de leur propre communauté autochtone ou inuite ne bénéficient pas des mêmes conditions de travail que le reste du personnel ?

En effet, à l'issue de luttes syndicales passées, les salarié-es recrutés dans les milieux urbains du sud de la province pour aller travailler au Nunavik ou dans les établissements cris et naskapis, bénéficient de conditions particulières. Ils ont notamment accès à des droits de sortie leur permettant de bénéficier de voyages remboursés, plusieurs fois dans l'année, pour séjourner à l'extérieur de leur localité d'embauche. Ces sorties visent à compenser l'éloignement de leur famille et de leur réseau social. Ces sorties leur permettent aussi de se procurer des biens et des services qui ne sont pas disponibles dans le Grand-Nord, ou hors de prix.

De leur côté, les travailleuses et les travailleurs natifs du Grand-Nord n'ont pas droit à ces conditions dont bénéficient leurs collègues allochtones qui travaillent dans ces établissements.

Ce régime est discriminatoire et décourage les autochtones à faire carrière au sein des services sociaux et de santé de leur propre communauté. Cela va à l'encontre des objectifs que nous devons viser collectivement, notamment augmenter la proportion de travailleuses et de travailleurs provenant de ces communautés dans le réseau public ainsi que s'assurer que le personnel des établissements est représentatif de leur communauté. Les employeurs du Grand-Nord réclament eux aussi que le gouvernement mette fin à cette discrimination. (...)

# LES SPORTS



Les comités de mob CPE ↑ et RSGE ↓



**Mobilisées**  
pour une bonne convention

Syndicat des travailleuses de l'Auberge Transition-CSN

CSN Solidaire depuis 1921

FSSS CSN

Élections 2022

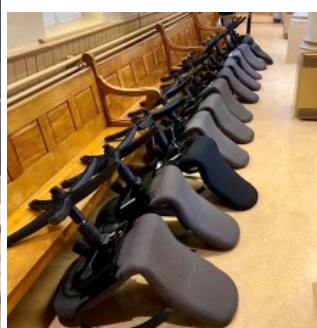
Groupes communautaires:  
**Un financement adéquat : une condition gagnante pour tous et toutes!**

FSSS CSN

# SPORTS





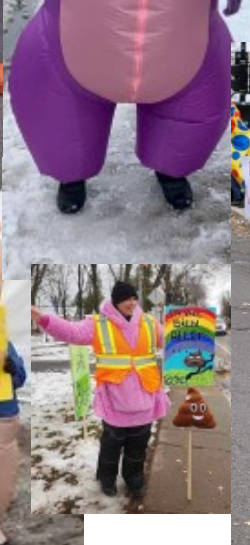


23 novembre



**MERCI!**





# ANNONCES CLASSÉES

## 110-Immobilier/ propriétés

Propriété à revenus  
En télétravail?  
Louez votre case et  
votre stationnement  
à un 0 ancienneté  
Écrivez à :  
@j'enprofitemoiitou  
.com

Logement à louer pour  
retraités 1 1/2 1200 \$/  
mois p. p. rien d'inclus  
Non fumeur/vapotage/  
pot/animaux/enfant/  
enquête de crédit et  
dépôt obligatoire pos-  
tulez @ Tuvaspartir-  
dans6moisismalouer-  
pluscher.hahaha

Chambre privée en  
CH!

Contactez :

onvoulaissepasle-  
choixmaisonencaisse  
pareil.ciss.ch.qc.ca

À vendre Institutions  
religieuses

Très peu utilisées  
depuis 20 ans, jamais  
rénovées, mal entre-  
tenues, aucune com-  
modité ni avenir envi-  
sagé autre que de  
vendre au privé. Op-  
portunité \$\$\$  
fairevœudesimplici-  
té c'est dépassé.cash

Entrepôts à louer

Anciens magasins fer-  
més, offerts pour ca-  
cher du matériel aux  
yeux de tous. Trans-  
port de nuit et façade  
de camouflage in-  
cluse.

Contactez

1-800-PAS-OCANADA

Forfait télétravail

Chambre d'hôtel  
convertie en espace  
pour télétravail. Con-  
nection Internet  
fiable et à vous seul!

Sans animaux/  
enfants/conjoint ni  
Netflix... pour votre  
concentration!

Onessaidesur-  
vivre.ouch

Bureaux à prêter

Multiples bureaux  
de gestionnaires à  
prêter pour une du-  
rée indéterminée.  
Très peu servis, car  
changé régulière-  
ment. 514 937-0707

Espace de travail à  
louer

Vaste bureau occu-  
pant tout le bâti-  
ment. Plancher et  
murs en bois antique.  
Connection Internet  
et stationnement à  
partager.  
Écrire@fautrentabilis-  
erlecabanon.régiedu-  
logement.qc.ca

## 114- Antiquités/ collection

À qui la chance? 13  
entrepôts remplis  
jusqu'au plafond en  
15 ans suite aux mul-  
tiples fusions. Lot  
d'affiches, papeterie,  
fourniture en tous  
genres lettrés sous  
anciennes appella-  
tions avant fusion  
des RSL/CSSS/RSSS.  
Achetez le nom, vous  
avez en prime tout le  
matériel! Joignez-  
nous :  
@vivelesfondpublics.  
CT.QC.CA

## 115- Appareils électroména- gers

Entièrement des appa-  
reils venant des café-  
térias, des écoles,  
cégeps et cuisinettes  
du réseau de la santé  
et des services so-  
ciaux à vendre. Fours  
micro-ondes, grille-  
pain, cafetières de  
tous types, etc. pour  
très bas prix. Récents  
encore dans les  
boîtes, achetés avec  
les budgets COVID;  
seront offerts aux  
cadres après l'octroi  
d'un nouveau budget  
de remplacement en  
mars.

Onfaitçad'mê-  
menous.DG

## 116- Infomatique/ électronique

Appareil d'espion-  
nage, minuteur de  
tâches, calculateur et  
évaluateur de perfor-  
mance, bavard uni-  
versel, magnéto-  
phone avec préenre-  
gistrement de ré-  
ponses négatives à  
toutes demandes.  
Commandez l'en-  
semble du parfait  
gestionnaire :

@j'aimemajob.RH

Recevez en prime le  
nouveau logiciel de  
présentisme  
(l'absentisme c'est  
trop 2019!)

## 117- Construction/ rénovation/ réparations

Inspecteur CNESST à  
échanger (on va  
trouver quoi? Tout  
dépend de l'offre)

@onlesagardéde-  
la1èrevague.inéquité

Tireurs de joints  
recherchés

Avec ou sans expé-  
rience. 21 ans mini-  
mum. Permis de con-  
duire interdit.

Présentez-vous à la  
SQDC

## 118- Massothérapie/ soins thé- rapeutiques

On a dû déména-  
ger d'à côté des  
hôpitaux, mais on  
existe encore!  
Spécial du lundi  
pour le club des  
retraités VIP.

Tarif corporatif et  
reçu pour impôts  
pour refile la fac-  
ture aux contri-  
buables.

Services 24 h/24  
7/7.

Textez au  
1980LOVU

## 119- Services fi- nanciers/ prêt argent

Sortez vos institu-  
tions du trou! Fonds  
importants dispo-  
nibles pour redres-  
ser une économie,  
investir dans les  
acteurs luttant  
contre la pandémie,  
aider les plus vulné-  
rables, renforcer le  
filet social et, bien  
sûr, revamper un  
système d'éduca-  
tion sous-financé.

Laissez-nous vous prê-  
ter votre argent!

COMPOSEZ DÈS MAIN-  
TENANT :

PAR-ADISF-ISCAUX

## 120- Rencontres

Services publics  
cherchent amour.  
Dévoués dans tous  
les contextes, fidèles  
depuis leur nais-  
sance, aiment pren-  
dre soin des autres  
et font toujours pas-  
ser autrui avant  
leurs propres be-  
soins. Besoin de peu  
d'attention, car  
fonctionnent de  
façon machinale  
depuis bien des an-  
nées. Leurs *look* et  
certaines idées et  
façon de faire se-  
raient à mettre au  
goût du jour ce qui  
ne les empêche  
d'être attrayants  
tout de même. On  
les qualifie souvent  
de complexes et ils  
sont, pour plusieurs,  
difficiles à com-  
prendre, mais soyez  
assurés que c'est  
bien malgré eux.  
Ont eu plusieurs  
relations auparavant  
et en sont quelque  
peu meurtris. Ce-  
pendant, leur nature  
positive les force à  
garder espoir en  
l'avenir pour enfin  
rencontrer la perle  
rare qui prendra un  
peu soin d'eux. Ils  
souhaitent de tout  
cœur avoir enfin  
une réponse posi-  
tive de ta part car ils  
ont tant à offrir :)

Avec espoir, RSP

## *Vous et vos membres*

*2800 RSGE*

*1800 RI-RTF*

*11 000 en CPE*

*4200 paramédics et répartiteurs médicaux d'urgence (RMU)*

*3200 en organismes communautaires, établissements privés et institutions religieuses*

*90 000 au secteur public*

*3500 dans les centres d'hébergement privés*

## **Le bureau fédéral de la FSSS est composé de 27 membres :**

- ▶ Treize vice-présidences régionales : Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec-Chaudière-Appalaches, Cœur-du-Québec, Estrie, Montréal-Laval-Grand-Nord, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Laurentides, Lanaudière, Montérégie
- ▶ Cinq représentantes et représentants des secteurs privés
- ▶ Quatre représentantes et représentants du secteur public

## **Cinq membres du comité exécutif (de gauche à droite)**



- ▶ *Lucie Longchamps*, vice-présidente responsable des secteurs privés
- ▶ *Nadine Lambert*, secrétaire générale-trésorière
- ▶ *Réjean Leclerc*, président
- ▶ *Judith Huot*, première vice-présidente
- ▶ *Josée Marcotte*, vice-présidente responsable du secteur public



## Représentants et représentantes des secteurs privés

▶ Centre de la petite enfance (CPE) : *Stéphanie Vachon*



▶ Préhospitalier : *Jean Gagnon*



▶ Établissements privés et communautaires : *Lucie Longchamps*



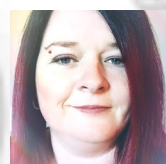
▶ Centre d'hébergement privé (CHP) : *Marlène Ross*



▶ Responsable des services de garde éducatif (RSGE) : *Chantal Racicot*



▶ Ressources intermédiaires et ressources de type familial (RI/RTF) : *Diane MC Nicoll*



## Représentants du secteur public

▶ Catégorie 1 (soins infirmiers et cardiorespiratoires) : *Nadia Joly*

▶ Catégorie 2 (paratechnique, services auxiliaires et de métiers) : *Guillaume B Clavette*

▶ Catégorie 3 (personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration) : *Carole Dupéré*

▶ Catégorie 4 (techniciennes, techniciens et professionnel-les) : *Roxanne Palardy*



**1A : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : Kent Denis**



**1B : Bas-Saint-Laurent : Liette Ross**



**02 : Saguenay-Lac-Saint-Jean : Hélène Brassard**



**03 : Qu ebec-Chaudi ere-Appalaches : Isabelle Fauchon**



**04 : C oeur du Qu ebec : Liette St-Arnaud**



**05 : Estrie : Nicole Dufresne**



**6A : Montr eal-Laval-Grand-Nord : S ebastien Gagn e**



**6C : Laurentides : Daphn e Bartley-Lataille**



**6B: Lanaudi ere : Luce Melan on**



**6D : Montr ealie : M elanie Bouchard**



**07 : Outaouais : Jonathan Cl ement**



**08: Abitibi-T emiscamingue-Nord-du Qu ebec : Isabelle Marcil**

**09 : C ote-Nord : Steve Heppel**



# PROJET DE LOI 15

Le PL15 est la nouvelle réforme que le gouvernement veut infliger au système de santé et de services sociaux québécois. Partout, des voix se lèvent pour le critiquer, voici pourquoi en un coup d'œil.

## UNE RÉFORME CENTRALISATRICE

Vous ne savez plus à quelle porte cogner pour soigner une otite ? Ça va empirer. Le PL15 créera encore plus de superstructures, éloignant davantage les décisions des personnes qui connaissent le mieux le réseau : ceux et celles qui l'utilisent et qui y travaillent.

## UNE RÉFORME COÛTEUSE

Le PL15 ouvre grand la porte à ce que le secteur privé s'enrichisse sur le dos des Québécois et des Québécoises. Quand la santé devient une business, les patients et les patientes sont la marchandise. Toute la société en paie le prix.

Bref, élaborée **SANS CONSENSUS SOCIAL NI CONSULTATION**, cette réforme capitaliste est celle d'un homme d'affaires devenu ministre de la Santé, Christian Dubé.

## MOBILISONS-NOUS!

Pour en finir avec un réseau de la santé et des services sociaux en crise perpétuelle, le Québec a besoin d'une vision collective et progressiste.



Solidaire  
depuis 1921



## QUELS IMPACTS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE?



- Quand tout coûtera plus cher dans le réseau public à cause de la privatisation, le gouvernement aura moins de budget pour les autres missions sociales comme les CPE et les RSGE.
- Le gouvernement veut mettre en place des Agences en santé et en éducation, il y a fort à parier que les CPE seront les prochains. On ne pourra plus interpeller directement les gouvernements en cas de problème, puisque ce sont les agences qui seront tenues responsables.
- On le sait la petite enfance est un moment crucial pour le développement et l'apprentissage, à court, moyen et long terme. Il en va de même pour la prévention en santé et services sociaux, qui permet de réduire l'incidence et l'impact des maladies et d'améliorer l'état de santé générale. Or, la réforme Dubé ne donne pas assez de place aux services sociaux, à la prévention et aux autres professionnel-les de la santé.
- Les assurances privées prendront de plus en plus le relais de la carte d'assurance maladie, ce qui impliquera une augmentation substantielle des coûts des régimes pour les travailleuses et travailleurs.
- Un enfant de votre groupe est malade ou a un souci dans l'une de ses sphères de développement? Si les soins de santé sont privatisés, est-ce que les parents auront les moyens de le faire soigner, de le faire évaluer et assurer des services adaptés? Devra-t-on laisser ce tout-petit sans service faute de moyen?

**Les enjeux soulevés par cette réforme appellent à une lutte sociale que l'on doit mener avec l'ensemble des secteurs et avec la population.**

Pour en savoir plus :

[csn.qc.ca/vraiment-public](http://csn.qc.ca/vraiment-public)



**VRAIMENT  
PUBLIC**



SEIGNEUR, FAITES QU'ILS NE DÉCLENCHENT PAS LA GRÈVE



LEUR AS-TU OFFERT DES CONDITIONS ET UN SALAIRE À LA HAUTEUR?



9% SUR 5 ANS IL ME SEMBLE QUE C'EST RAISONNABLE. EN PLUS, JE LEUR PROPOSE DE TRAVAILLER TOUJOURS PLUS ET J'OUBLIE PLEIN DE TITRES D'EMPLOI.



OUI BEN ÇA VA MAL À SHOP!!!



VOUS NE VENEZ PAS JUSTE D'AUGMENTER LE SALAIRE DES DÉPUTÉS DE 30% SUR 1 AN?



## Victoire syndicale pour le personnel de bureau et de l'administration



Les années d'interventions et d'actions ont porté fruit : la FSSS-CSN, le SCFP-FTQ et le SQEES-FTQ sont parvenus à une entente avec le Conseil du trésor pour le personnel de bureau et de l'administration. Cette victoire syndicale permet d'obtenir une juste reconnaissance de la valeur du travail de près de 40 000 travailleuses et travailleurs.



L'entente intervenue porte à la fois sur le maintien de l'équité salariale et sur des éléments de rémunération. Elle a été adoptée par les instances respectives des trois organisations syndicales et sera présentée aux travailleuses et aux travailleurs dans le cadre de la tournée des assemblées générales sur les ententes de principe de la négociation du secteur public.

## Maintien de l'équité salariale : des milliers de dollars pour le personnel de bureau et de l'administration

L'entente porte d'abord sur une conciliation des différents exercices de maintien de l'équité salariale de 2010, 2015, 2020 et 2025 pour le personnel de la catégorie 3.

### Entente sur le maintien de l'équité salariale 2025

Nous sommes parvenus à nous entendre sur des avancées majeures pour trois titres d'emploi en lien avec le maintien de l'équité salariale de 2025 :

- **Agente administrative classe 1**: une augmentation du rangement 9 à 10, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021. À cela s'ajoutera une augmentation du rangement 10 à 11 au plus tard le 2 avril 2025.
- **Secrétaire médicale**: une augmentation du rangement 8 à 9, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- **Secrétaire juridique**: une augmentation du rangement 8 à 9, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour ces trois titres d'emploi, les sommes dues seront payées en un seul versement avec intérêt au taux légal de 5 % au plus tard au cours de la période de paye qui comprend la date du 31 octobre 2024. À noter qu'aux fins des calculs, il faut ajouter les augmentations salariales négociées à la table centrale.

### Maintien de l'équité salariale 2010

Une première entente sur le maintien de l'équité salariale de 2010 a été conclue en septembre 2021 pour les **techniciennes en administration** et les **bibliothécaires**, menant à une hausse de rangement rétroactif au 31 décembre 2010.

Le 28 septembre dernier, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a rendu une décision portant sur les plaintes toujours actives déposées à la suite de l'exercice du maintien de l'équité salariale 2010.

La Commission exige une hausse de rangement :

- **Agente administrative classe 3**: une augmentation du rangement 6 à 7, rétroactivement au 31 décembre 2010 avec intérêt au taux légal de 5 %.
- **Agente administrative classe 4**: une augmentation du rangement 4 à 5, rétroactivement au 31 décembre 2010 avec intérêt au taux légal de 5 %.



## Règlement des plaintes de maintien de l'équité salariale

Par cette entente, la FSSS-CSN, le SCFP-FTQ et le SQEES-FTQ et leurs syndicats affiliés s'engagent à ne déposer aucune plainte pour le maintien de l'équité salariale de 2020 et 2025 pour la catégorie 3. Cette entente mène de plus au règlement de toutes les plaintes de 2015 pour cette catégorie. Les organisations syndicales s'engagent finalement à ne pas contester la décision de la CNESST portant sur le maintien de l'équité salariale 2010.



### Qu'est-ce que l'équité salariale?

L'équité salariale est le droit des travailleuses et travailleurs occupant un emploi typiquement féminin de recevoir un salaire égal à celui d'une personne occupant un emploi typiquement masculin de valeur équivalente dans la même entreprise.

Le salaire des emplois à prédominance féminine peut avoir été sous-évalué en raison de la discrimination basée sur le sexe. La Loi sur l'équité salariale a pour but de corriger les écarts salariaux causés par ce type de discrimination dans une même entreprise.

## Entente sur la rémunération : des gains déterminants

L'entente porte aussi sur des éléments de rémunération (somme forfaitaire, prime, majoration de traitement, intégration) pour certains titres d'emploi du personnel de la catégorie 3.

### Agente administrative classe 2

L'entente prévoit l'obtention d'une somme forfaitaire équivalant à 2% du salaire de base à l'échelle pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'à la veille de la date d'entrée en vigueur de la convention collective 2023-2028.

À cela s'ajoute une majoration de traitement de 3,5 % à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention collective. À noter qu'une majoration de traitement consiste en une augmentation salariale prise en compte pour le régime de retraite.

### Secrétaire juridique

L'entente prévoit que le rangement des secrétaires juridiques augmente de 8 à 9, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021. La majoration de salaire prévue à la convention collective est maintenue, mais elle sera ajustée en conséquence du nouveau rangement.

### Secrétaire médicale

La FSSS-CSN, le SCFP-FTQ et le SQEES-FTQ ont obtenu le renouvellement de la prime de 3 % pour les secrétaires médicales jusqu'à la veille de l'échéance de la nouvelle convention collective, ainsi que l'augmentation au rangement 9 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### Agente administrative classe 4

Dès l'entrée en vigueur de la convention collective, les agentes administratives classe 4 seront reclassifiées dans le titre d'emploi d'agente administrative classe 3, ce qui implique pour elles un rehaussement du rangement 5 à 7.



## Adjointe à l'enseignement universitaire

À la suite d'une lutte acharnée des organisations syndicales, nous avons obtenu une décision favorable de l'évaluation de l'emploi de ce titre d'emploi qui était enfin reconnu au rangement 11. Après d'autres représentations, la partie patronale revoit la façon d'intégrer les travailleuses dans l'échelle salariale et corrige rétroactivement l'intégration dans les échelles des travailleuses.

Le rangement 11 s'applique rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2011. À partir du 2 avril 2019, l'échelle découlant des relativités salariales s'applique. Avant le 2 avril 2019, l'échelle salariale est déterminée en fonction de l'échelle de l'agente administrative classe 1 en vigueur au 31 décembre 2010, laquelle est bonifiée de 1,42 %.

## Acheteuse

Pour ce qui est des acheteuses, l'entente prévoit une hausse de deux rangements. Le rangement 11 s'applique rétroactivement au 10 avril 2013. À partir du 2 avril 2019, l'échelle découlant des relativités salariales s'applique. Avant le 2 avril 2019, l'échelle salariale est déterminée en fonction de l'échelle de l'agente administrative classe 1 en vigueur au 31 décembre 2010, laquelle est bonifiée de 1,42 %.

## Adjointe à la direction

L'entente prévoit que le rangement 12 s'applique rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 2011. À partir du 2 avril 2019, l'échelle découlant des relativités salariales s'applique. Avant le 2 avril 2019, l'échelle salariale est déterminée en fonction de l'échelle de l'agente administrative classe 1 en vigueur au 31 décembre 2010, laquelle est bonifiée de 6,21 %.

## Spécialiste en procédés administratifs

Un comité sera formé et aura pour mandat d'étudier la prédominance de la catégorie d'emplois de spécialiste en procédés administratifs (SPA).

## La lutte syndicale paie

Après des années à marteler l'importance de mettre fin à la discrimination salariale du personnel de bureau et de l'administration, notre lutte nous a menés à des gains majeurs. Le gouvernement devra verser des milliers de dollars à près de 40 000 travailleuses et travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux. Cette bataille mène enfin à la reconnaissance de la valeur du travail du personnel de bureau et de l'administration. C'est la preuve que lorsque nous allions la force de nos arguments à la vigueur de la mobilisation des travailleuses et travailleurs, nous parvenons à des victoires inspirantes.



## Une pharmacie en ligne qui vous permet d'économiser!

Comme vous le savez, le coût de nos assurances collectives est en augmentation. La FSSS-CSN met tout en œuvre afin que ces augmentations demeurent minimales. Comme la plus grande partie des réclamations à nos assurances collectives est due aux médicaments, nous avons développé plusieurs options qui pourraient nous aider à réduire les coûts de nos assurances, tout en permettant à nos membres d'économiser sur leur facture de médicament.

## Plus de franchise à payer si l'on s'approvisionne aux 3 mois!

Depuis le 1er janvier 2023, nos membres assurés avec le régime d'assurance collective de la FSSS-CSN qui s'approvisionnent en médicaments aux trois mois n'ont plus de franchise à payer! Nous estimons que c'est plus de 70% des médicaments qui pourraient être convertis à ce type d'approvisionnement. Certaines contraintes médicales peuvent cependant s'appliquer sur certains médicaments. Pour tout achat de médicament de moins de 84 jours la franchise de 5\$ reste exigée.

\* Attention, pour les syndicats qui ne participent pas au régime d'assurances de la FSSS-CSN, votre régime peut prévoir des modalités différentes quant à l'application d'une franchise\*

**\*\*Pour ceux qui ont leur régime d'assurance collective avec la SSQ, notez que celle-ci a maintenant changé de nom pour Beneva\*\***

## La pharmacie Picard & Desjardins : la meilleure option pour les syndiqué-es

Nous avons développé un partenariat avec cette pharmacie d'ici qui partage nos valeurs syndicales. Ce qui est intéressant pour nos membres avec cette pharmacie en ligne c'est qu'il est non seulement possible de s'approvisionner aux trois mois si les conditions médicales le permettent, mais surtout que les tarifs y concurrencent ceux de la RAMQ même si l'on a une assurance collective. En effet, dans les pharmacies traditionnelles, les patient-es qui ont une assurance collective paient en moyenne 18% plus cher pour un même médicament qu'un patient qui a l'assurance publique.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à visiter leur site web : <https://www.picarddesjardins.com/fr/syndicat>



Une publicité pour Beneva. Le fond est violet. À gauche, le texte dit : 'Membres de la FSSS Réductions exclusives sur vos assurances auto, habitation et véhicules de loisirs'. En dessous, un bouton blanc dit 'Apprenez-en plus'. Le logo 'beneva' est en bas à gauche. À droite, une jeune femme souriante est visible.